

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 avril 2008

COMBATTRE L'INCITATION À L'ANOREXIE - (n° 791)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
Mmes Boyer, Gruny, Vasseur et Rosso-Debord

TITRE

Rédiger ainsi le titre de la proposition de loi :

« Proposition de loi visant à lutter contre les incitations à la recherche d'une maigreur extrême ou à l'anorexie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser que la proposition de loi a pour objectif de lutter contre les incitations à l'anorexie mais aussi à une maigreur extrême, que certaines personnes peuvent être encouragées à rechercher sans pour autant être anorexiques, par exemple si elles sont sous l'emprise d'une personne ou d'un mouvement sectaire.